



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/1005

S/20592

14 avril 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session
Point 37 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 14 avril 1989, adressée au Secrétaire général par
la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du
peuple palestinien

En ma qualité de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais appeler d'urgence votre attention sur la récente aggravation, extrêmement préoccupante, des actes de violence commis par des soldats et des colons israéliens contre des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Le 9 avril, d'après un article du New York Times, un enfant de 12 ans est mort à Gaza, atteint au coeur par une balle de plastique. Dans la Rive occidentale, un Palestinien de 60 ans a été tué par balles lors d'un affrontement entre soldats et manifestants.

D'après le New York Times également, le 10 avril, un homme non identifié, armé d'un pistolet mitrailleur, a ouvert le feu à l'entrée de la vieille ville de Jérusalem, tuant un Palestinien et en blessant trois autres. D'après les témoins, l'assaillant, qui s'est enfui, portait un uniforme de l'armée israélienne. Par la suite, la radio israélienne a fait savoir qu'elle avait reçu un appel anonyme, revendiquant la responsabilité de l'attaque au nom d'une organisation clandestine juive, appelée les Sizarikim.

Les 13 et 14 avril, l'agence Reuters et le New York Times ont fait savoir que des membres de la police frontalière paramilitaire israélienne, accompagnés de personnes en civil dont on pensait qu'ils étaient des colons, ont tué cinq, ou peut-être même sept Palestiniens, au cours d'un raid lancé avant l'aube contre le village de Nahalin dans la Rive occidentale, près de Bethléem. Au moins 25 autres Palestiniens auraient été blessés, dont deux très grièvement, au cours de ce que le personnel hospitalier traitait les victimes a appelé "un massacre". L'incident s'est produit lorsque la police israélienne s'est heurtée à une vive résistance inattendue de la part des villageois qui étaient déjà levés à cette heure très matinale en raison du ramadan. D'après les articles susmentionnés, c'est l'un des incidents ayant fait le plus grand nombre de victimes depuis le début de l'Intifada.

Selon les mêmes sources, un autre Palestinien, qui avait été blessé par balles lors de manifestations à Bethléem la semaine dernière, est mort des suites de ses blessures. Ces dernières victimes portent à 553 au moins le nombre total de Palestiniens tués par l'armée israélienne depuis le début de l'Intifada.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à élever une vigoureuse protestation contre l'escalade de la répression à laquelle Israël, puissance occupante, soumet les Palestiniens dans le territoire occupé, et surtout contre le fait que des colons israéliens armés participent de plus en plus souvent à ce genre d'attaque. Le Comité estime que la communauté internationale a le devoir de redoubler d'efforts pour garantir la protection des Palestiniens soumis à l'occupation et le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, conformément aux dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité souhaite aussi lancer de nouveau un appel des plus pressants à vous-même et à toutes les parties concernées pour que soient intensifiés encore tous les efforts faits en vue de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1988; c'est en effet le seul cadre global, pratique et généralement accepté pour l'instauration de la paix.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Présidente du Comité pour
l'exercice des droits
inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Absa Claude DIALLO
